



AVEYRON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°12-2024-027

PUBLIÉ LE 15 JANVIER 2024

Sommaire

DDFIP /

12-2024-01-12-00004 - Délégations de signature en matière de contentieux
et de gracieux fiscal SIE rodez. (4 pages)

Page 3

DDFIP

12-2024-01-12-00004

Délégations de signature en matière de
contentieux et de gracieux fiscal SIE rodez.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'AVEYRON

DÉLÉGATION DE SIGNATURE DU RESPONSABLE DU SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES DE RODEZ

La comptable, responsable du service des impôts des entreprises de RODEZ

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à, Mme FOUGASSIES Hélène, Inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe à la responsable du service des impôts des entreprises de RODEZ, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, sans limitation de délai ou de paiement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à, Mme Sandrine MONTIES, et à M. Vincent GALERY, tous les deux inspecteurs des finances publiques au service des impôts des entreprises de RODEZ, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, sans limitation de délai ou de paiement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de

rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée

dans le tableau ci-dessous ;

3°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant

indiquées dans le tableau ci-après ;

4°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

5°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limites des décisions contentieuses	Limites des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
BERGONNIER Philippe	Contrôleur Principal	10 000€	10 000€		
BOYER Stéphanie	Contrôleur Principal	10 000€	10 000€		
CABANTOUS Catherine	Contrôleur	10 000€	10 000€	6 mois	12 000€
CAVALIER Thierry	Contrôleur	10 000€	10 000€		
DELAGRANGE Kelly	Contrôleur	10 000€	10 000€	6 mois	12 000€
DELSOL Brigitte	Contrôleur principal	10 000€	10 000€		
GEMARIN Anthony	Contrôleur	10 000€	10 000€		
GERARDIN Lionel	Contrôleur	10 000€	10 000€		
GRIMAUD Céline	Agent administratif principal	2 000€	2 000€		
HEMONET François	Contrôleur Principal	10 000€	10 000€		
JOYEUX Isabelle	Contrôleur	10 000€	10 000€		
LAPIERRE Corinne	Contrôleur	10 000€	10 000€		
LEIDWANGER Patrice	Contrôleur	10 000€	10 000€	6 mois	12 000€
LESTRADE Julien	Contrôleur	10 000€	10 000€		
LOPEZ Irène	Contrôleur	10 000€	10 000€		
MARTIN Marlène	Contrôleur	10 000€	10 000€		
MAZARS Claudie	Agent administratif	2 000€	2 000€		

	principal				
MENOS Catherine	Contrôleur Principal	10 000€	10 000€	6 mois	12 000€
MOSZCZYNSKI Catherine	Contrôleur	10 000€	10 000€		
MUNOZ Annie	Contrôleur	10 000€	10 000€		
PAGES Patrice	Contrôleur	10 000€	10 000€		
PALOT Ludovic	Contrôleur Principal	10 000€	10 000€		
PASTOR Emmanuelle	Contrôleur Principal	10 000€	10 000€		
PEREZ Lisa	Contrôleur	10 000€	10 000€		
PETIT Pascale	Agent administratif principal	2 000€	2 000€		
ROCHE Cyril	Contrôleur	10 000€	10 000€		
RODRIGUES Véronique	Agent administratif principal	2 000€	2 000€		
SALIN Anne-Line	Contrôleur Principal	10 000€	10 000€		
SELEM Mokadem	Agent administratif principal	2 000€	2 000€		
TOURNIE Philippe	Contrôleur	10 000€	10 000€		

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Aveyron.

A Rodez, le 12 janvier 2024

Corinne DE ROSA

Chef de Service Comptable

Responsable du Service Impôts des entreprises de Rodez

Signé